



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 29 octobre 2019

L'assemblée est convoquée le 29 octobre 2019 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis no 13/2019 — Adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dites « micropolluants » et autres constructions;
4. Préavis n o 14/2019 — Arrêté d'imposition 2020;
5. Service des communes et du logement — Elections communales générales du printemps 2021 •
6. Interpellation « Application LAT panneaux solaires » ;
7. Interpellation « CHF 500'000.- liquidé par un employé mal intentionné » ;
8. Propositions individuelles ;
9. Divers.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 8 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix, et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 ;

Anne-Marie Badel demande une modification du PV au point 10 et précise que sa demande soit que le budget d'entretien du cimetière soit augmenté afin d'entretenir le cimetière de façon plus régulière. Elle demande également que le budget du compte Entretien des routes soit augmenté afin de prévoir un balayage deux fois par an, printemps et automne, des rues du centre du village. Cette demande émanerait de plusieurs habitants du village.

Communications du bureau et de la Municipalité ;

Le président remercie Frédérique Zesiger, Jean-Claude Allinger, Nathalie Badertscher, Rémy Damond, Gil Badel, Yvette Badel, Christine Basso, Anne Genevay, Yvette Genoud, Nicole Glaser, Denis Maillard, Sonia Pittet et Karim Donnet pour leur participation au dépouillement des élections fédérales du 20 octobre, il a apprécié l'ambiance sympathique, la discipline et la motivation à 12h 30, le PV du conseil des Etats était réalisé et 13 h50 après le dîner, c'est celui du Conseil national que nous envoyions.

Il remercie Frédérique Zesiger d'avoir imprimé les documents car le secrétaire était en déplacement.

Il indique que le bureau recherche toujours un(e) secrétaire remplaçant pour rédiger les PV pour envoyer les documents en cas d'absence du titulaire.

Il donne ensuite lecture de la lettre du préfet concernant l'amendement du rapport de la commission financière abordé lors de la précédente assemblée. Il donne également lecture du courrier de la commission de recours.

Vous trouverez en annexe l'intégralité des communications de la municipalité.



Préavis no 13/2019 — Adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dites « micropolluants » et autres constructions;

Sylvie Elben donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances préconisant le renvoi de ce préavis à une date ultérieure. Sa proposition sera approuvée par 22 voix.

Préavis n o 14/2019 — Arrêté d'imposition 2020;

Onno Schnebelie pose une question liée à ce préavis, dont voici le texte :

« La commission des finances dans son rapport, présente un tableau Préavis 14/19 ou je constate que le 0.5 points d'impôts (environ CHF53'000.--) donc le ménage communal pourra bénéficier est alloué au Thème « intercommunalité ARAS »

Dans le préavis municipal N°14/19 page 8 sur 9. Paragraphe en gras précédent les 2 tableaux je lis :

« Notre capacité financière est en dessous de la moyenne cantonale. Il est donc inéluctable que nous ayons un taux d'imposition plus élevé que la moyenne cantonale pour remplir les mêmes tâches que les autres communes »

Je pose donc la question à la commission des finances pourquoi être favorable pour allouer le demi-point d'impôts à l'intercommunalité ARAS plus tôt qu'aux Amortissements communaux ?

Les Thèmes et leur point d'impôts servent de lignes directrices pour établir le budget. »

Didier Lohri répond que les postes mentionnés dans le tableau sont sans influence pour la commune, mais que d'affecter un plus grand montant dans les amortissements n'est pas de mise. La valeur de référence va dépendre de la commune. Un habitant de >Bassins va payer CHF 37.40 alors que la moyenne cantonale est de CHF 41.35

Bernard Treboux suggère que la municipalité baisse le taux d'imposition à 71.50 et propose cet amendement.

Le syndic l'informe que pour financer l'AVASAD, Bassins devrait payer 75.70 et non pas 74.00 comme c'est le cas actuellement. L'amendement proposé par Bernard Treboux, soutenu par lui seul, est rejeté par 15 avis négatifs.

Le préavis soumis au vote est approuvé par 26 Oui contre 1 Non.

Service des communes et du logement — Elections communales générales du printemps 2021

La municipalité va présenter un préavis à ce sujet avant le 30 juin 2020. S'il n'y a qu'une seule liste, on procédera à un vote majoritaire, sinon à un vote à la proportionnelle.

François Martignier propose de nommer une commission pour étudier ce projet.

Se présentent et sont élus par acclamation :

Bernard Treboux, Olivier Ramel, Denis Currat, Jürg Kohler et Frédérique Zesiger

Interpellation « Application LAT panneaux solaires » ;

La réponse de la municipalité figure en intégralité en annexe de ce PV

Interpellation « CHF 500'000.- liquidé par un employé mal intentionné ;

La réponse de la municipalité figure également en intégralité en annexe de ce PV. Didier Lohri souligne toutefois la possibilité de déposer une résolution à ce sujet.

Propositions individuelles ;

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.



Propositions individuelles ;

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

Divers ;

Notre syndic se demande si c'était vraiment une bonne idée de renvoyer le préavis 13/19 sans même en avoir discuté et pris les avis des conseillers. Il se dit que le BSP (Bon sens paysan) disparaît...

Bernard Treboux propose de signaler la voie montante de la rue du Battoir comme prioritaire, en complément à l'article 45 de la LCR (loi sur la circulation routière).

La séance est close par le président à 21 h 38.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal